

**Extrait du Registre des Délibérations
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

SEANCE DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 1er mars 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Patrick SIMON, M. Claude JAVALET, M. Gaétan SALAGNAC (suppléant de M. Denis LECLUZE), Mme Virginie METRAL (à partir de la délibération 2024-06)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Charly VARIN, M. Pascal RENOUF, M. Daniel TOURGIS (suppléant de M. Michel LHULLIER), M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Jean LE BEHOT)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : M. Rémi BELLAIL (suppléant de Mme Aurélie GIGAN), Mme Corinne CLEMENT		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT(jusqu'à la délibération n°2024-05), M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Dominique MESNIL (suppléant de Mme Valérie MILLOT),	X	X
Pouvoirs : Mme Lydie BROTON a donné pouvoir à M. Claude JAVALET, Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) jusqu'à la délibération n°2024-05 (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Nicolas GUILLAUME a donné pouvoir à M. Charly VARIN ; M. Loïck ALMIN a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche) ; Mme Marie-Agnès HEROUT donne pouvoir à Mme Céline LAUTOUR à partir de la délibération n°2024-06		
Excusés : Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC (CC Baie du Cotentin) ; M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Evelyne MASSICOT (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY (CC Villedieu Intercom) ; M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances Mer et Bocage)		
Nb de délégués en exercice : 38 Nb de délégués titulaires présents : 21 Nb de délégués suppléants présents : 5 Nb de pouvoirs : 4 Nb de votants : 30		

M. Antoine AUBRY a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-11 : Modification de la délibération instaurant le RIFSEEP

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment ses articles L714-1 et suivants,
Vu la délibération n°2022-39 instaurant le RIFSEEP au sein du Point Fort Environnement,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier comme suit l'article 4 de la délibération ci-dessus citée :

Article 4 : classification des emplois et plafonds**1. Filière administrative**

Cadre d'emplois des attachés (A)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Direction générale des services	8 000	26 000	1 200

Cadre d'emplois des rédacteurs (B)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	3 500	16 015	800
Groupe 3	Agent en expertise ou responsabilités particulières	3 000	14 650	700

Cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Responsable d'un service, adjoint, ou technicités particulières	2 500	11 340	600
Groupe 2	Agent avec fonctions opérationnelles ou d'exécution	2 000	10 800	500

2. Filière technique

Cadre d'emplois des ingénieurs (A)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Direction générale des services	8 000	26 000	1 200
Groupe 2	Direction adjointe des services	7 000	22 000	1 100
Groupe 3	Responsable d'un service	5 000	19 660	1 000

Cadre d'emplois des techniciens (B)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Responsable de service	4 000	19 660	900
Groupe 2	Adjoint au responsable service	3 500	18 580	800
Groupe 3	Agent en expertise ou responsabilités particulières	3 000	17 500	700

Cadre d'emplois des agents de maîtrise (C)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Responsable d'un service, adjoint, ou technicités particulières	2 500	11 340	600

Cadre d'emplois des adjoints techniques (C)				
Groupes de Fonctions	EMPLOIS	Montant de l'IFSE		Montant maxi du CIA
		Montant mini	Montant maxi	
Groupe 1	Responsable d'un service, adjoint, ou technicités particulières	2 500	11 340	600
Groupe 2	Agent avec fonctions opérationnelles ou d'exécution	2 000	10 800	500

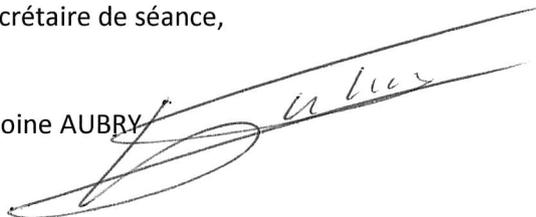
Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à modifier l'article 4 de la délibération instaurant le RIFSEEP, relatif à la classification des emplois et plafonds.

Ainsi délibéré en séance,
Le 15 mars 2024

Pour extrait certifié conforme

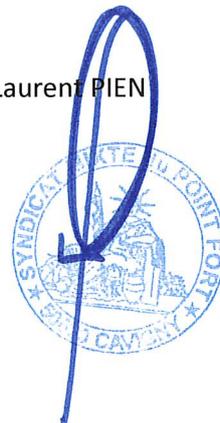
Le secrétaire de séance,

Antoine AUBRY



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : **22 MARS 2024**

Mis en ligne le : **25 MARS 2024**